



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** **Technovit poudre 6091**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - **Emploi de la substance / de la préparation**

Résine pour le traitement des onglons et pour des attelles extracutanées
- **1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**

IFR Associés SA
Rue du Mont-Blanc 14
1201 Genève
Schweiz
+32 85 519 514
 - **Service chargé des renseignements:** email: technik.wehrheim@kulzer-dental.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)
Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou de la préparation**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**



GHS09
 - **Mention d'avertissement** néant
 - **Mentions de danger**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - **Conseils de prudence**

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
 - **Indications complémentaires:**

Contient peroxyde de dibenzoyl, acrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.

(suite page 2)
CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 1)

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Préparations**

· **Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6	peroxyde de dibenzoyl Self-react. B, H241; Org. Perox. B, H241 Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-<1%
CAS: 141-32-2 EINECS: 205-480-7	acrylate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412 ATE: LC50/4 h inhalatoire: 10,3 mg/l	≥0,1-<1%

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **après contact avec la peau :**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

· **après ingestion :**

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 3)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 2)

Solides combustibles. Des nuages de poussière fine peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Carbon dioxide (CO₂)

Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (EN 133)

· Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et se tourner dans le sens du vent

Porter un vêtement personnel de protection

Eviter la formation de poussière

Tenir éloignées les sources d'incendie

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Capter la poussière en pulvérisant de l'eau

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Eviter tout contact avec les yeux et la peau.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration

· Préventions des incendies et des explosions:

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

· Manipulation :

ne pas mélanger avec

réducteurs

bases solides

Oxydants forts

Acides forts

(suite page 4)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
 - **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Conserver au frais et au sec en fûts métalliques très bien fermés
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stockage frais (pas au-dessus de 25° C)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 5 e mg/m ³ Valeur à long terme: 5 e mg/m ³
--------------	--

141-32-2 acrylate de n-butyle

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 22 mg/m ³ , 4 ppm Valeur à long terme: 11 mg/m ³ , 2 ppm H S SSc;
--------------	--

· **DNEL**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	population générale, long terme, systémique	2 mg/Kg (non défini)
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	13,3 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	39 mg/m ³ (non défini)

141-32-2 acrylate de n-butyle

Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, local	11 mg/m ³ (non défini)
-------------	---	-----------------------------------

· **PNEC**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

eau douce	0,00002 mg/l (non défini)
eau de mer	0,000002 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	0,35 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	0,013 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	0,001 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,003 mg/Kg (non défini)

141-32-2 acrylate de n-butyle

eau douce	0,003 mg/l (non défini)
eau de mer	0 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	3,5 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	0,034 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	0,003 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	1 mg/Kg (non défini)

· **Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 4)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage

Au travail, ne pas manger ni boire

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire :**

Filtre P3.

Si dégagement de poussières, utiliser un masque à filtre.

· **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène (0,11 mm)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

>30 min

· **Protection des yeux/du visage** protection des yeux (EN 166)

· **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· **Indications générales.**

· **État physique**

solide

· **Couleur :**

selon désignation produit

· **Odeur :**

inodore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion :**

non déterminé

· **Point d'ébullition ou point initial
d'ébullition et intervalle d'ébullition**

147 °C (141-32-2 acrylate de n-butyle)

· **Inflammabilité**

Non déterminé.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **inférieure :**

Non déterminé.

· **supérieure :**

Non déterminé.

(suite page 6)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 5)

· Point d'éclair :	<i>non applicable</i>
· Température de décomposition :	<i>Non déterminé.</i>
· pH	<i>Non applicable.</i>
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	<i>Non applicable.</i>
· Viscosité cinématique	
· dynamique :	<i>Non applicable.</i>
· Solubilité	
· l'eau :	<i>insoluble</i>
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur :	<i>Non applicable.</i>
· Pression de vapeur:	
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	<i>non déterminée</i>
· Densité relative.	<i>Non déterminé.</i>
· Densité de vapeur:	<i>Non applicable.</i>
· Caractéristiques des particules	<i>Voir point 3.</i>

· 9.2 Autres informations	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
· Aspect:	
· Forme :	<i>poudre</i>
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion :	<i>Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poudre-air peuvent se former.</i>
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	<i>Non applicable.</i>

· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	<i>néant</i>
· Gaz inflammables	<i>néant</i>
· Aérosols	<i>néant</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>néant</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>

(suite page 7)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 6)

· **Explosibles désensibilisés**

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque d'élévation de poussière
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles
- **10.5 Matières incompatibles:**
Oxydants forts
réducteurs
bases solides
Acides forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

Oral	LD0	>2.000 mg/kg (souris) (OECD 401)
Inhalatoire	LC0/4h	24,3 ppm (rat) (OECD 403)

141-32-2 acrylate de n-butyle

Oral	LD50	3.150 mg/kg (rat) (OECD 401)
Inhalatoire	LC50/4 h	10,3 mg/l (ATE)

- **de la peau** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation** :
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 7)

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

EC50/72h	0,042 mg/l (algues) (OECD 201)
EC50/48h	0,11 mg/l (daphnies) (OECD 202)
LC50/96h	0,06 mg/l (poisson) (OECD 203)
ErC50 / 72 h	0,071 mg/l (algues) (OECD 201)
NOEC / 72h	0,02 mg/l (algues) (OECD 201)
NOEC / 96h	0,032 mg/l (poisson) (OECD 203)
NOEC / 48h	0,076 mg/l (daphnies) (OECD 202)
ErC10	0,001 mg/L /21d (daphnies) (OECD 211)

141-32-2 acrylate de n-butyle

EC50/72h	2,65 mg/l (algues) (OECD 201)
EC50/48h	8,2 mg/l (daphnies) (OECD 202)
LC50/96h	5,2 mg/l (poisson) (OECD 203)
NOEC / 21d	0,136 mg/l (daphnies) (OECD 211)
NOEC / 96h	3,8 mg/l (poisson) (EPA OTS 797.1400)

12.2 Persistance et dégradabilité

94-36-0 peroxyde de dibenzoyl

biodégradation 71 % /28d (non défini) (OECD 301D)

141-32-2 acrylate de n-butyle

biodégradation 80-90 % /28d (non défini) (OECD 310)

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

CH/FR

(suite page 9)



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.11.2024

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :**

Des petites quantités peuvent être mélangées al (aux) composant(s) du système pour la polymérisation et jetées aux ordures ménagères.

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** UN3077

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR** 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Dibenzoate d'éthylène, peroxyde de dibenzoyl)
· **IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Ethylene dibenzoate, dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT
· **IATA** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Ethylene dibenzoate, dibenzoyl peroxide)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe** 9 (M7) Matières et objets dangereux divers.
· **Étiquette** 9

· **IMDG, IATA**



· **Class** 9 Matières et objets dangereux divers.
· **Label** 9

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA** III

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **Polluant marin :** Oui
Symbole (poisson et arbre)
· **Marquage spécial (ADR):** Signe conventionnel (poisson et arbre)

(suite page 10)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 9)

· Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· Indice Kemler :	90
· No EMS :	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· Stowage Code	SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport : -	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	(-)
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (DIBENZOATE D'ÉTHYLÈNE, PEROXYDE DE DIBENZOYLE), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 10)

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone – ANNEXE I (Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes en âge de procréer

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Date de la version précédente: 08.10.2021**

· **Numéro de la version précédente: 5**

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Self-react. B: Substances et mélanges autoréactifs – Type B

Org. Perox. B: Peroxydes organiques – Type B

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

(suite page 12)

CH/FR



**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 15.11.2024

Révision: 15.11.2024

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Nom du produit: Technovit poudre 6091

(suite de la page 11)

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

. Sources.

(CE) 1272/2008: classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges

(CE) 1907/2006: REACH

ADR / RID / ADN - IDMG - IATA: transport de marchandises dangereuses par route, rail, navigation intérieure, avec des navires et pour le transport aérien

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CH/FR